



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 21 MARS 2026 A 16H**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 16 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 17 mars, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES-YYs.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL, Kimberley TAILLANDIER, Geneviève CHIGANNE, Amandine BONITEAU, Mélanie BOULIN, Paule CHERRE, Mathieu DERRIEN, Mickaël ZERREN

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants** :11-Présents :10- Absent :1 - **Quorum** : 6)

Absent excusé M Marvin CAMILLE pouvoir à M MONNIER

Secrétaire de séance : M LE DORLOT Patrick

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil M Le Dorlot est désignée et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour Installation du Conseil Municipal

- Election du Maire
- Désignation du nombre des adjoints
- Election des Adjoints
- Distribution de la Charte des Elus
- Indemnité du Maire
- Délégation du Maire
- Désignation des délégués SIVOP (3 titulaires et 3 suppléants)
- Désignation des délégués du SIRTOM (1 titulaire et 1 suppléant)
- Désignation des délégués Territoire Energie (1 titulaire et 1 suppléant)
- Désignation des délégués Eure et Loir Ingénierie (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du Maire

M David Monnier, maire sortant, accueille les nouveaux conseillers de la commune de Les Corvées les Yys, élus lors des élections municipales du 15 mars 2026. Il constate que la majorité des élus sont présents (sauf M CAMILLE qui a donné pouvoir). A la suite de son introduction, M Monnier passe la parole à Mme Geneviève Chiganne, doyenne de la séance.

Mme Chiganne procède à l'élection du maire et demande qui est candidat à cette élection. M David MONNIER est candidat. 2 assesseurs sont désignés Mmes Nadine NANTEUIL et Amandine BONITEAU. Les élus vont un par un à l'isoloir puis passe au vote. Après le dépouillement des bulletins le résultat du vote est le suivant

David MONNIER 10 VOIX

Bulletin blanc 1

M David Monnier est élu maire à la majorité et est immédiatement installé.

Nombre d'Adjoint

Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut avoir entre 1 et 3 adjoints (30% de l'effectif du conseil municipal). Il informe que le nombre d'adjoint dans la mandature précédente était de 3, toutefois il propose pour cette mandature le nombre de 2 adjoints.

Cette proposition est soumise au vote dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire.

Résultat du vote

Pour 2 Adjoints : 10 voix

Bulletin blanc 1 voix

Le nombre d'adjoint pour la mandature 2026-2032 est de 2 pour la commune de Les Corvées les Yys.

Election des Adjoints

M le Maire informe que l'élection des adjoints a été modifiée. Il convient dorénavant de voter pour une liste d'adjoint qui désignera l'ordre des adjoints (1^{er} ou 2^{ème}). M le Maire demande qui est candidat. M Le Dorlot et Mme Nanteuil sont candidats. M Le Dorlot et Mme Nanteuil quitte la salle pour préparer leur liste. A leur retour M Patrick Le Dorlot est candidat en tant que 1^{er} Adjoint et Mme Nadine Nanteuil est candidate en tant que 2^{ème} adjointe. Cette proposition est soumise au vote dans les mêmes conditions que les autres votes.

Résultat

Liste présentée par M Le Dorlot 10 voix

Bulletin blanc 1 voix

M Patrick Le Dorlot et Mme Nadine Nanteuil sont élus respectivement 1^{er} adjoint et 2^{ème} Adjoint de la commune de Les Corvées les Yys.

Lecture de la Charte des Elus

Monsieur le Maire fait la lecture de la Charte des Elus et un exemplaire est donné à chaque conseiller municipale

Indemnités des Adjoints

M le Maire informe que les indemnités des adjoints sont un pourcentage de l'indice de référence 1027. Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximum est 10.89%.

M le Maire propose un taux à 7.30% pour chaque adjoint. Il souligne que les montants sont un peu inférieur au cout de l'indemnité des adjoints dans la précédente mandature.

Après avoir entendu cet exposé, cette proposition est soumise au vote

Pour un taux à 7.30% : 10 voix (9 + 1 pouvoir)

Contre 0

Abstention 1 voix

Le conseil municipal, a la majorité, valide le taux de 7.30% pour les indemnités des adjoints.

Délégation du Maire

M le Maire donne lecture des délégations au maire pouvant être autorisé par le conseil. M le Maire lit les 28 articles.

Articles proposés à la délégation

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés Communales : **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de

l'utilisation de procédures dématérialisées ; **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au à de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

7° De créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

8° De prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention, **vote pour 10 (9+1) contre 1 : délégation donnée à la majorité.**

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les présentes délégations seront reprises par le conseil municipal.

Délégués SIVOP

M le Maire informe qu'il faut nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au SIVOP (Syndicat scolaire a vocation pédagogique). M le Maire est membre titulaire de droit. Après délibération, les membres sont

Délégués Titulaires
M David Monnier- Mme Geneviève Chiganne-Mme Amandine Boniteau
Délégués Suppléants
Mme Nadine Nanteuil-Mme Mélanie Boulin-M Marvin Camille

Première réunion le Jeudi 26 mars à 18h30

Délégués SIRTOM

M le Maire informe qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le SIRTOM (Syndicat de ramassage des ordures ménagères)
Après délibération, les membres sont

Délégué titulaire : M Mathieu Derrien
Délégué suppléant : M Mickaël Zerren

Délégués Territoire Energie

M le Maire informe qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Electrique Territoire Energie 28

Après délibération les membres sont

Délégué titulaire : M Patrick Le Dorlot
Délégué suppléant : M Mathieu Derrien

Délégués Eure et Loir Ingénierie

M le Maire informe qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour Eure et Loir Ingénierie (service du Conseil Départemental pour des missions de maitre d'œuvre et/ou actes administratif)

Après délibération les membres sont

Délégué titulaire : M David Monnier
Délégué suppléant : M Marvin Camille

Informations et Questions diverses

M Monnier informe que la course de vélo Le Tour d'Eure et Loir traversera la commune le samedi 25 avril. M Monnier cherche des volontaires pour être signaleurs. Mrs Derrien et Zerren ainsi que Mme Taillandier accompagneront M Monnier.

Prochain conseil Vendredi 24 avril à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h13

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Patrick Le Dorlot